

être, mais vraie au fond, par quelques suggestions sur les seuls moyens d'arriver à l'uniformité et au bon marché.

1^o La liste des livres approuvés doit être revue le plus tôt possible par le Conseil de l'Instruction publique. A quoi bon laisser sur cette liste des livres qu'on ne veut pas laisser adopter au choix des maîtres et maîtresses ?

2^o Les livres approuvés devront être la propriété du Département de l'Instruction publique, qui, étant obligé de payer aux auteurs, verrait à n'acheter que les bons ouvrages, en diminuerait le nombre et mettrait à néant les compilateurs et annotateurs qui, eux, n'auraient aucunement à réclamer des droits d'auteur. Ce serait un excellent moyen de se débarrasser des médiocrités. Or, pour arriver à l'uniformité, il est évident qu'il ne nous faut pas cinq ou six grammaires et autant de géographies et d'arithmétiques. Ce qu'il nous faut, ce sont les meilleurs.

3^o Les libraires, qu'ils soient de Gaspé, Rimouski, Québec, Trois-Rivières, Sorel, Montréal ou Ottawa, auraient le droit d'imprimer ces livres sans indemnité aucune au Département. De cette manière nous arriverions à tuer le monopole, à amener la concurrence et par suite le bon marché et la bonne exécution.

Pourquoi favoriser tel ou tel éditeur ou telle ou telle localité ? Suivant nous justice pour tous, égalité pour tous.